

# Dispositif de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone (CO)

H.Prouvost InVS-Cire Nord

JRVS

Lille

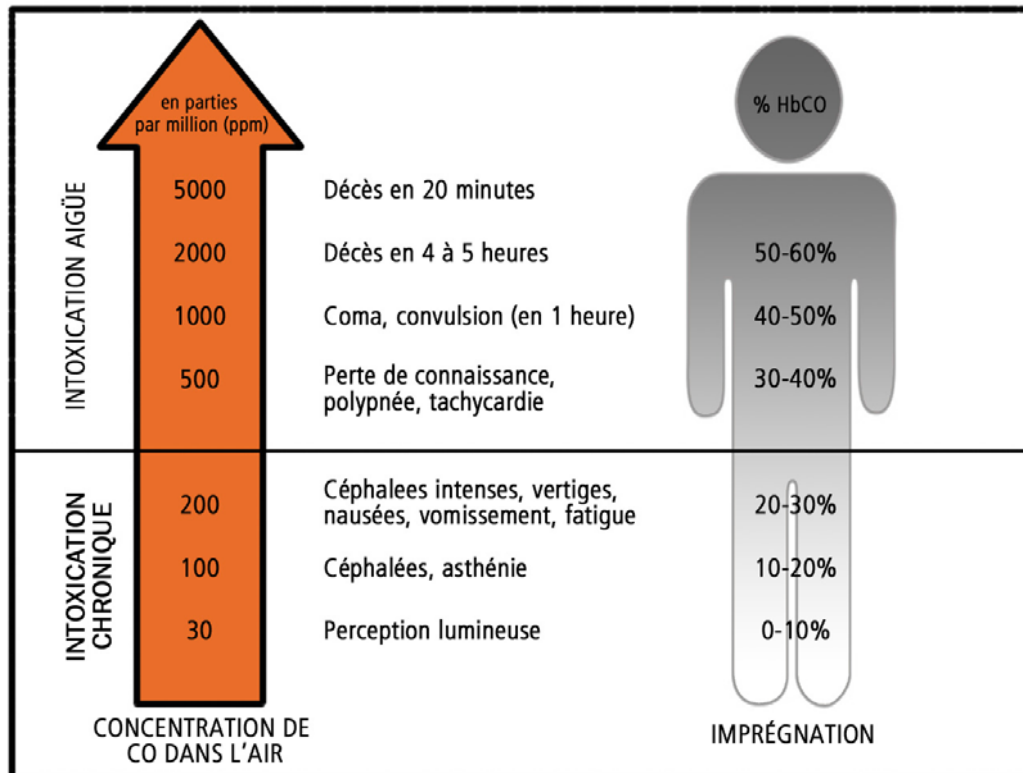
22 novembre 2012



## Le monoxyde de carbone : CO

Gaz issu d'une combustion incomplète de matières carbonnées

- Combustion complète  $CO + O_2 \rightarrow CO_2$
- Combustion incomplète  $CO + 1/2 O_2 \rightarrow CO$



## CO

- Incolore
- Inodore
- Non irritant
- Densité voisine de celle de l'air



## **Lutte contre les intoxications par le CO**

1. **Un des objectifs de la loi de santé publique** (n° 2004-806 du 9 août 2004) objectif n°23 Habitat (JO n° 185 du 11/08/2004) Réduire de 30 % la mortalité par intoxication par le CO
  
2. **PNSE** avec trois sous-actions :
  1. Renforcement de la réglementation
  2. Renforcement de la campagne annuelle de prévention et d'information sur les intoxications
  3. Mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance



## Objectifs du dispositif de surveillance des intoxications par le CO

### Gestion de risque

Intervenir rapidement dès le signalement



Identifier la ou les sources d'intoxication



Diffuser des messages de prévention aux intoxiqués



Evaluer

- Dimension individuelle ;
- Prévention tertiaire.

### Système de surveillance

Décrire les circonstances de survenue



Dégager des situations évitables



Mettre en place des actions de santé publique



Evaluer

- Dimension collective ;
- Prévention primaire.



## Domaine d'application du système de surveillance (CSHPF - 2004)

**Tout cas avéré ou suspecté d'intoxication au CO  
survenue en France métropolitaine**

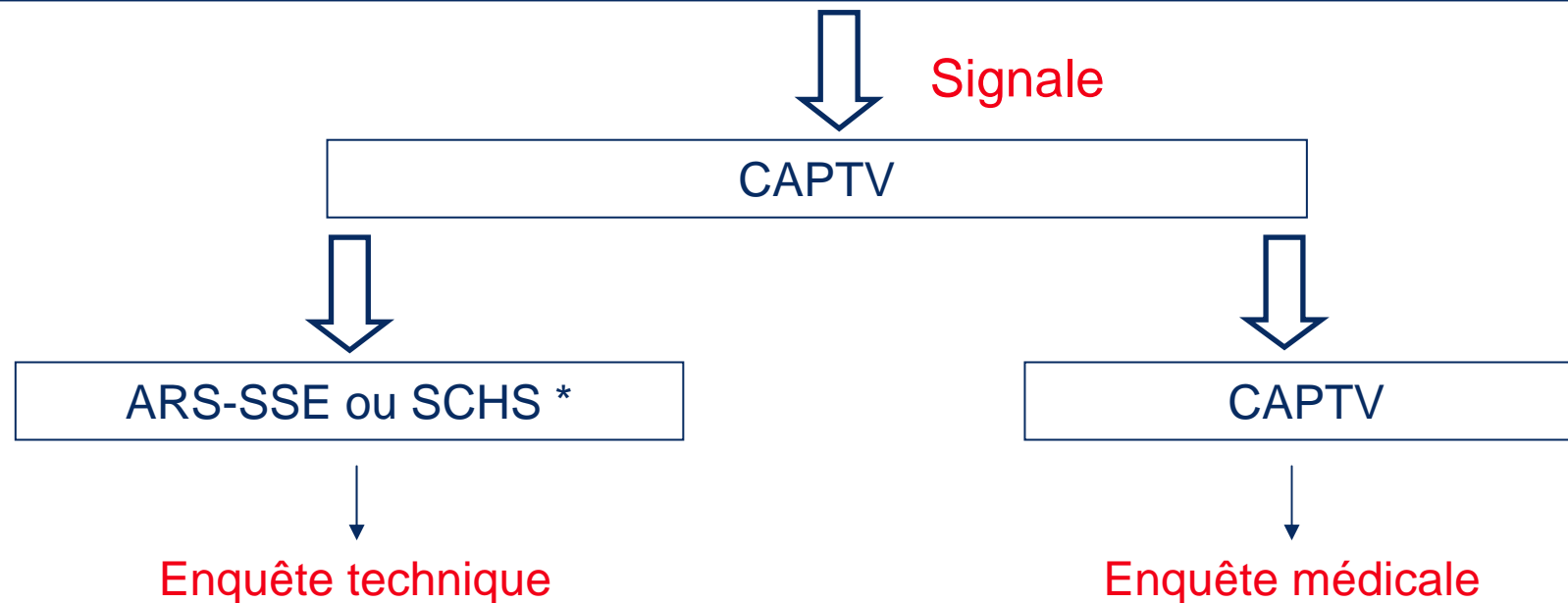
- dans l'habitat ;
  - dans un local à usage collectif ;
  - en milieu du travail ;
  - lié à un moteur thermique hors du logement ;
- } accidentelle  
(involontaire)
- liée à un acte volontaire (tentative de suicide).

Les intoxications au CO liées à un incendie exclues du système de surveillance en 2008 (Circulaire interministérielle DGS/SDEA2/DDSC/SDGE n°2008-25 du 29 janvier 2008) : elles ne répondent pas à la même logique de prévention.



## Fonctionnement du dispositif

Les déclarants **Toute** personne ayant connaissance d'une intoxication au CO suspectée ou avérée.



\* Valenciennes , Denain, Cambrai, Douai, Croix, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Lille, Boulogne sur Mer, Calais



## Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

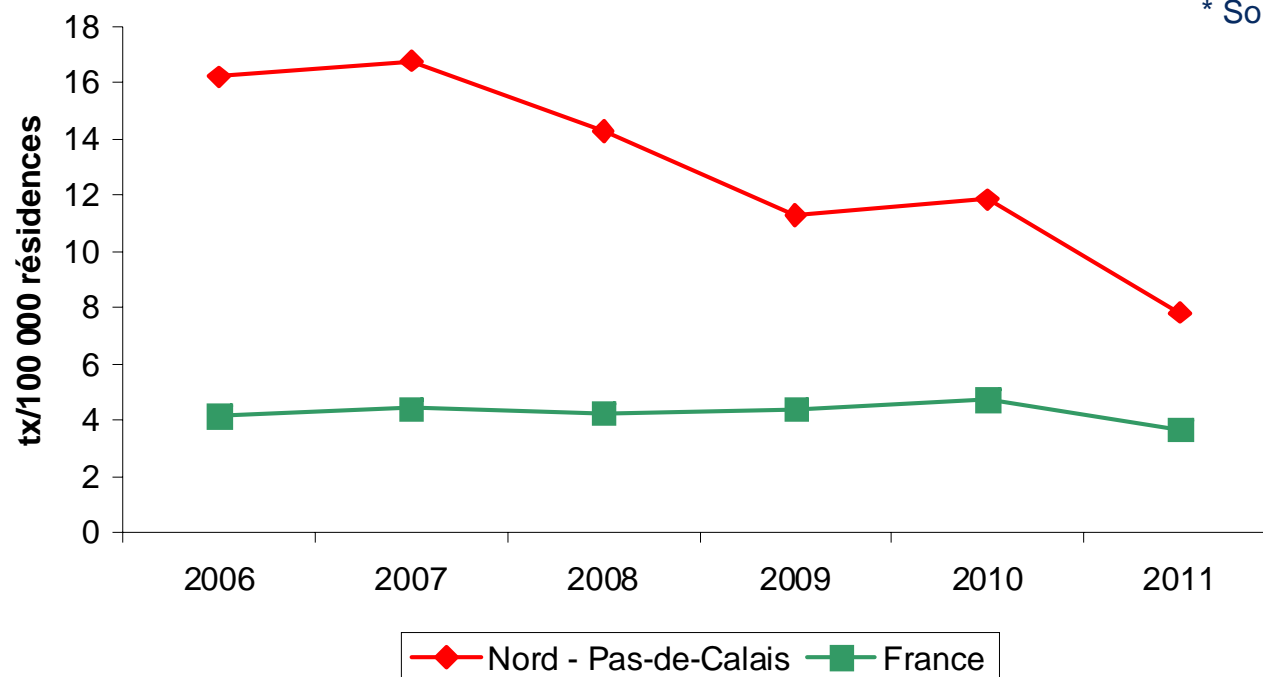
Novembre 2012

### Le contexte régional

#### Intoxications domestiques accidentelles

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nbr d'affaires</b>	282	227	181	189	127
<b>Personnes impliquées</b>	786	605	507	486	312
<b>Personnes décédées*</b>	20	10	9	12	

\* Source : Inserm - CepiDC





## Pourquoi ?

- Forte proportion de maisons individuelles
- Contexte socio-économique
- Saison de chauffe plus longue
- Conditions météo favorables
- Usage traditionnel des appareils à combustion au charbon (zone rurale et Bassin Minier)

**Conjonction de plusieurs facteurs**



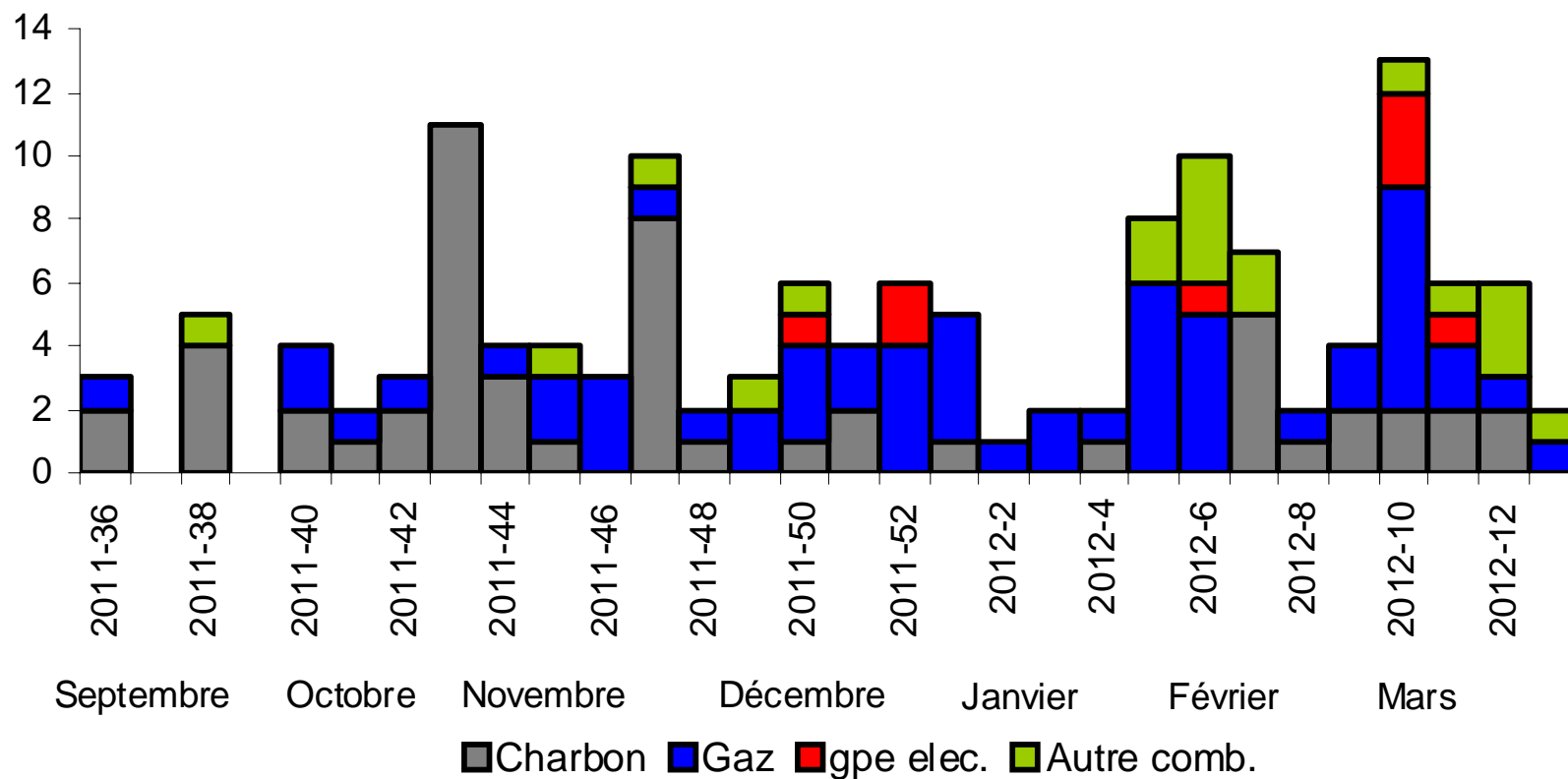


# Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

## Le contexte régional

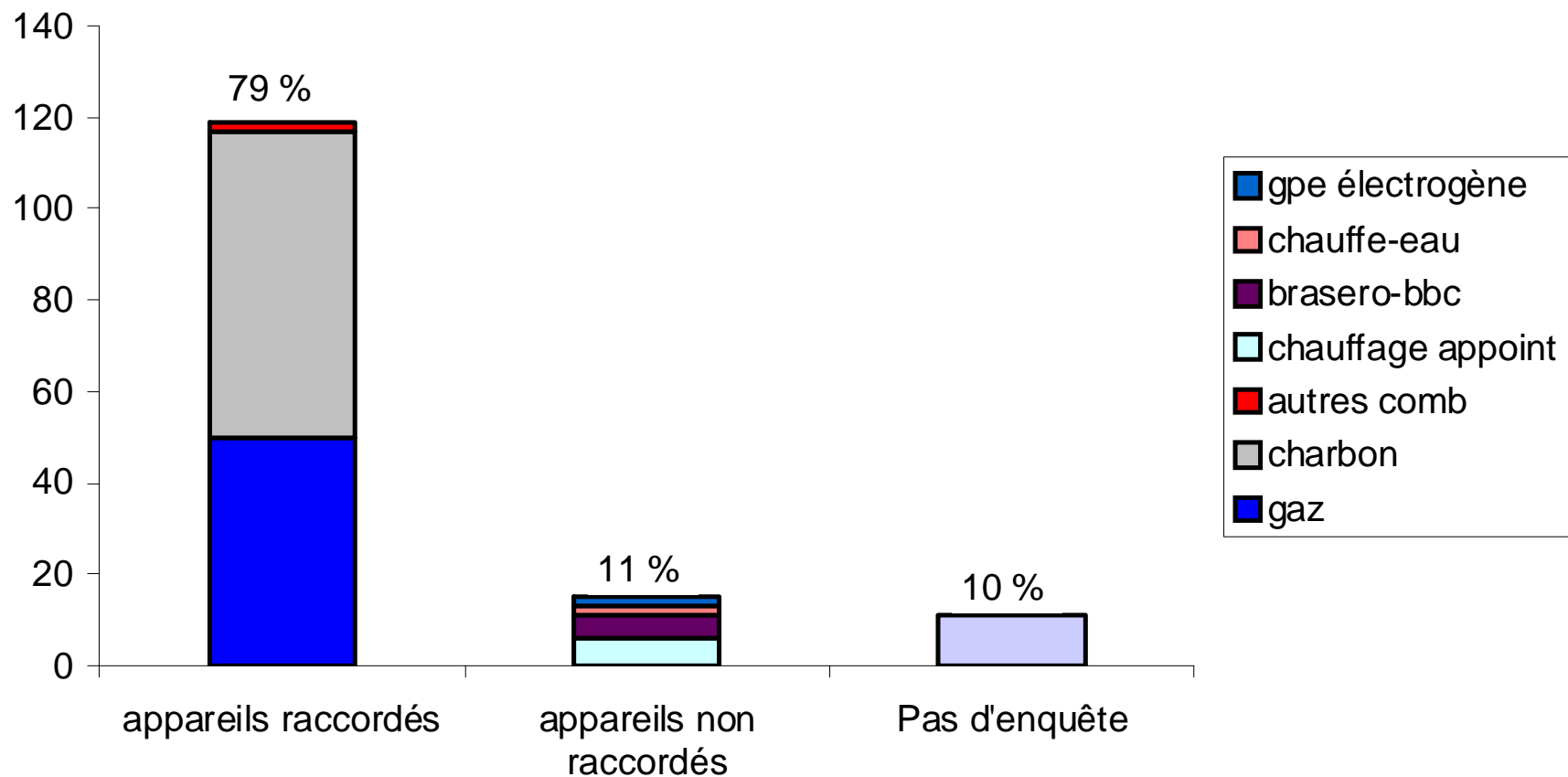
**Distribution hebdomadaire des affaires accidentelles domestiques selon le type de combustible – saison de chauffe 2011-2012**





## Les circonstances

### Nombre d'appareils impliqués en 2011



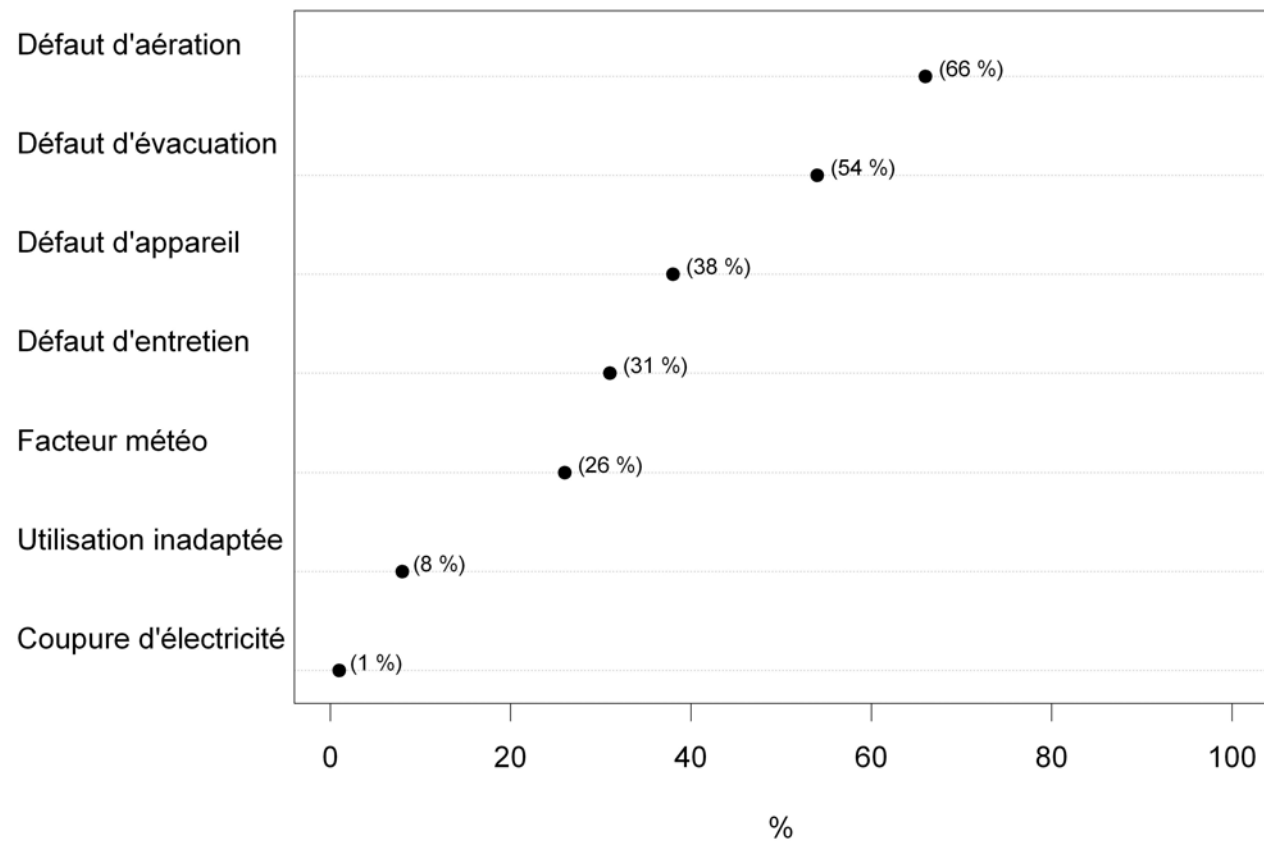


# Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

## Les circonstances

### Facteurs favorisants relevés au cours de l'enquête environnementale en 2010



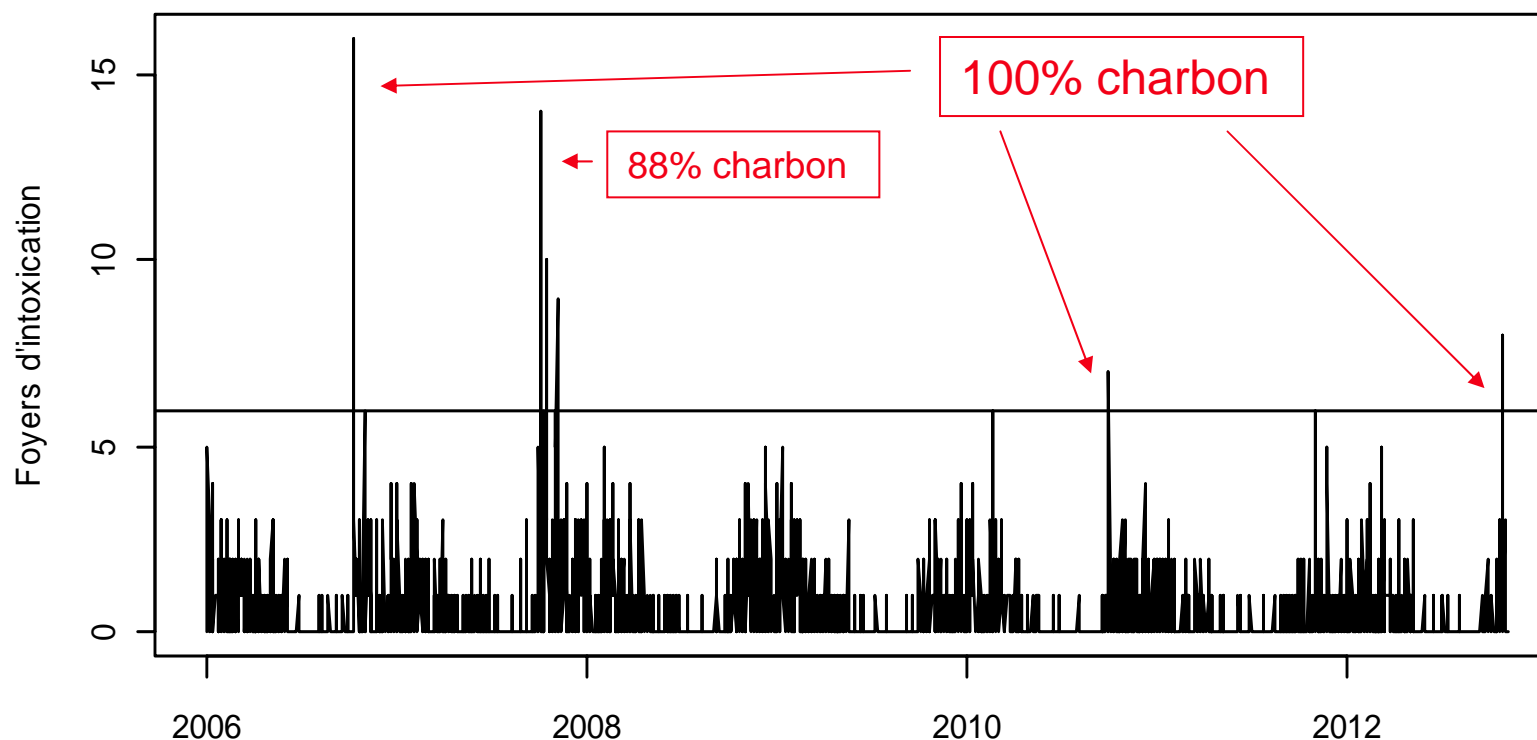


# Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

## Epidémies d'intoxication au CO

Nombre journalier de foyers d'intoxication domestique



Situations météorologiques limitant l'évacuation des gaz de combustion : situations anticycloniques, températures douces pour la saison et douces par rapport à la veille, humidité importante



## Comparaison France / NPdC (habitat) – données 2010

- Intoxications liées à installation au charbon : 1 % / 36 %
- Installations raccordées : 50 % / 70 %
- Chauffage mobile : 6 % / 7 %
- Taux d'intoxication (pour 100 000 résidences principales)  
hors charbon : 4 / 8

### Objectif de la loi de SP (réduction de 30% de la mortalité)

- Diminution de l'ordre de 15 % depuis 2004 en France



**poursuivre les actions de prévention**

Remerciements à l'ensemble des acteurs du réseau pour leur signalement, le recueil des données, la rétro-information régionale, la prévention et l'animation du groupe régional :

Aux déclarants : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord et du Pas-de-Calais, les services de prise en charge médicale (service de médecine hyperbare, urgences, Samu, SOS médecins) ; Aux acteurs du système de surveillance : Centre antipoison, Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique Nord - Pas-de-Calais, Direction Interrégionale Nord de Météo-France